

Informations de base	
2025/2969(RPS) RPS - Actes d'exécution	Procédure caduque ou retirée
Règlement de la Commission modifiant le règlement (CE) n° 1333/2008 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'utilisation des carraghénanes (E 407), de la farine de graines de caroube (E 410), de la gomme de guar (E 412), de la gomme arabique (ou gomme d'acacia) (E 414), de la gomme xanthane (E 415), des pectines (E 440) et de l'octényle succinate d'amidon sodique (E 1450), ainsi que le règlement (UE) n° 231/2012 de la Commission en ce qui concerne les spécifications de la farine de graines de caroube (E 410), de la gomme de guar (E 412), de la gomme arabique (ou gomme d'acacia) (E 414), de la gomme xanthane (E 415), des pectines (E 440) et de l'octényle succinate d'amidon sodique (E 1450) Subject 3.10.10 Alimentation, législation alimentaire 4.60.04.04 Sécurité alimentaire	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ENVI Environnement, climat et sécurité alimentaire		

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
27/10/2025	Publication du document de base non-législatif	D109690/02	
12/11/2025	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
23/12/2025	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2025/2969(RPS)
Type de procédure	RPS - Actes d'exécution
Sous-type de procédure	Comitologie avec contrôle
État de la procédure	Procédure caduque ou retirée
Dossier de la commission	ENVI/10/04426

Portail de documentation
Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	D109690/02	27/10/2025	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	